

Banque de l'Habitat du Gabon

“ Nous sommes entrain de finaliser avec la Cobac la désignation d'un liquidateur ”

Entretien réalisé par MSM
Libreville/Gabon

L'Union : La Cobac a décidé de mettre fin, le 20 juin 2017, à l'administration provisoire de la BHG et à retirer à celle-ci son agrément. Qu'est-ce qui a motivé cette décision de la Cobac alors que la BHG entamait, depuis 2015, un processus de recapitalisa-

tion ?
Régis Immongault : La BHG a été créée en 2005 pour financer la politique publique de l'habitat, en particulier celle du logement social. Cependant, son activité a été atone depuis la création. En effet, la Banque n'a jamais trouvé un modèle économique et n'a pu accomplir sa mission de financement social. L'Administrateur provisoire, nommé en novembre 2015, a mené des recherches

de partenaires qui se sont révélées infructueuses. Dans le même temps, le montant des charges d'exploitation demeure élevé alors que le produit net bancaire est très insuffisant pour couvrir ses charges. Les capitaux propres se sont ainsi dégradés en raison des pertes. Toutes choses qui ont conduit la Cobac à la placer sous processus de mise en liquidation.

D'une manière globale, quelles sont les raisons profondes qui ont conduit à sa faillite ?

- Plusieurs facteurs. Mais, je citerai deux principaux facteurs à l'origine de cette situation. Premièrement la faiblesse des revenus. En effet, la BHG s'est placée en aval dans un rôle de financement des acquéreurs sur le marché de l'habitat. Les difficultés rencontrées dans la production en amont des lo-

gements font en sorte que le modèle économique fondé sur la bonification des taux d'intérêt à l'endroit des acquéreurs des logements n'a jamais vraiment été mis en œuvre. D'où la faiblesse du Produit Net Bancaire. Deuxièmement, le niveau élevé des charges et notamment les charges de personnel largement supérieures au PNB. Ces deux facteurs seraient eux-mêmes liés à la faiblesse de la gouvernance

interne.

Que vont devenir ses agents ? Bénéficieront-ils d'un plan social ?

- Nous sommes entrain de finaliser avec la Cobac la désignation d'un liquidateur. Dès sa désignation, ce dernier procédera à l'apurement du passif qui comprend le règlement du plan social. A moins qu'il ne soit trouvé un partenaire au tout dernier moment.

Banque gabonaise de développement

“ La gouvernance de la BGD n'a pas souvent été optimale ”

Entretien réalisé par MSM
Libreville/Gabon

L'Union : Quelle est, aujourd'hui, la situation de la BGD depuis sa mise sous administration provisoire, le 15 mai dernier, par la Commission bancaire d'Afrique centrale ? Que signifie cette décision et quelles en sont les conséquences immédiates ?

Régis Immongault : La situation de la BGD n'a pas connu d'évolution majeure depuis la décision de la Cobac de la placer sous administration provisoire. Les difficultés demeurent à sa-

voir notamment : Une insuffisance historique et chronique des ressources financières ; Un niveau élevé des charges de personnel ; une rentabilité négative et des ratios et normes prudentielles non respectés. La décision de la Cobac se traduit dans l'immédiat par une impossibilité pour la Banque d'accorder du crédit à moyen et long termes. Toutefois, cette décision ne modifie en rien la vision du Gouvernement contenu dans le Plan de Relance de l'Economie adopté récemment. En effet, celui-ci prévoit une restructuration du secteur bancaire public et cette réflexion est en cours. Celle-ci pourrait se

traduire par une restructuration de la BGD qui se transformerait en Banque d'investissement Public. Il convient de souligner, tout de même, que des discussions sont en cours pour l'intégration d'autres partenaires bancaires.

La Cobac a pointé un certain nombre de dérapages dans la gestion de la Banque avec des comptes aujourd'hui au rouge. Comment peut-on expliquer cette situation ?

- Il convient de reconnaître que la gouvernance de la BGD n'a pas souvent été optimale depuis de nombreuses années. Ce déficit de

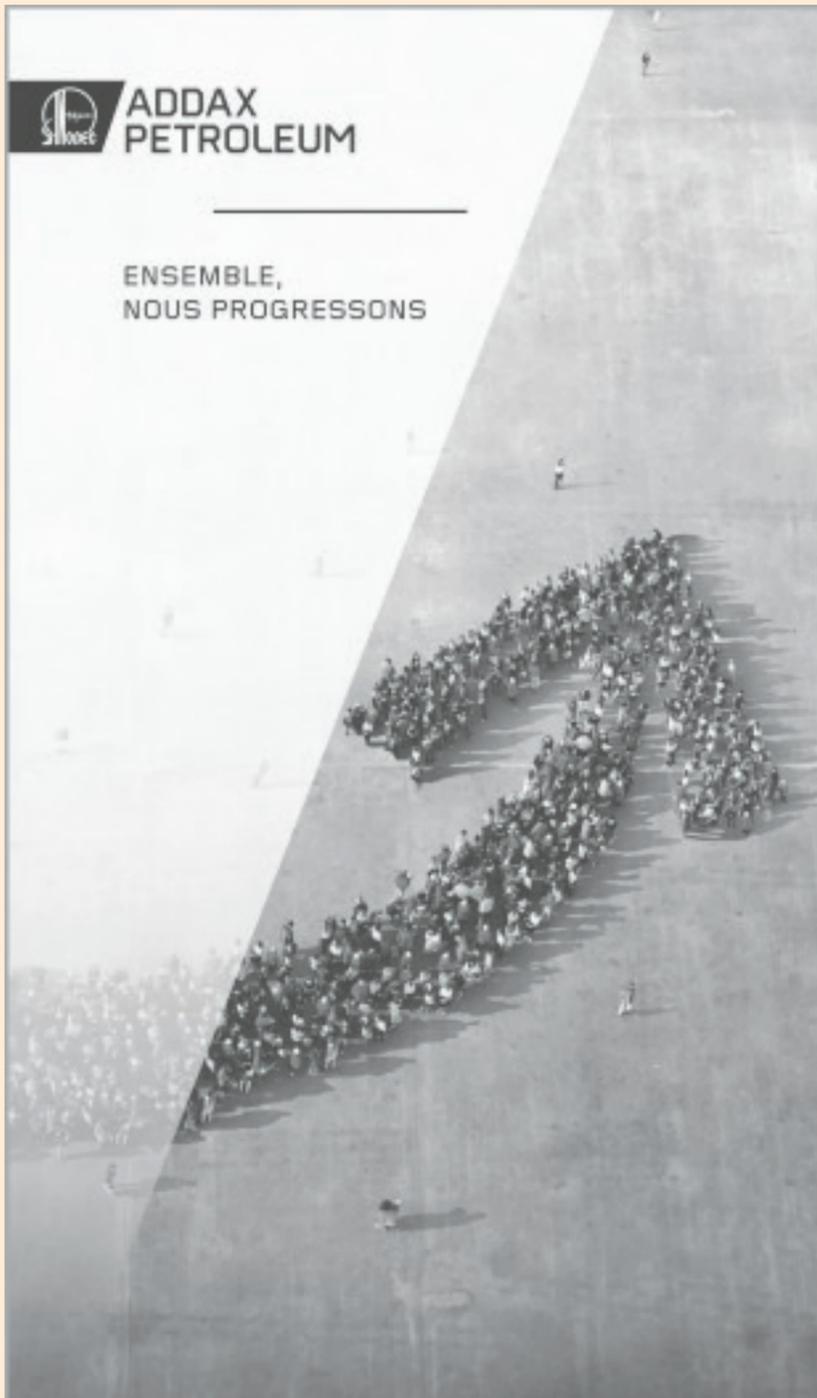
gouvernance explique en partie les difficultés auxquelles la Banque a toujours fait face. On peut citer à titre d'exemple, une incapacité historique à s'adapter à l'évolution du marché et à celle de l'industrie des activités bancaires et financières, d'une part, et des choix d'investissements et de développement des activités coûteux et fortement consommateurs de ressources et de rentabilité, contribuant ainsi à fragiliser encore plus la banque. C'est, en particulier, le cas pour la création de filiales, d'autre part. Les organes de gouvernance et plus précisément le Conseil d'administration n'ont pas toujours

joué leurs rôles d'encadrement de la Direction générale. Au fur et à mesure, des dérapages sont donc apparus.

La Cobac a insisté pour la désignation d'un administrateur intérimaire autre que l'actuel A-DG, Roger Owono Mba. Mais, il semblerait que ce choix n'intéresse pas les autorités gabonaises d'où ce bras de fer permanent. Quel est votre avis ?

- Il n'y a aucun bras de fer entre le gouvernement et la Cobac. En tant qu'Autorité monétaire, je suis tenu de faire appliquer les décisions de la Cobac. Dès notification

de la décision d'administration provisoire de la BGD par la Cobac, j'avais saisi le gouverneur de la BEAC aux fins de surseoir l'exécution de cette décision car, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de relance de l'économie, le gouvernement s'était engagé à élaborer, au plus tard au second semestre 2017, un plan de restructuration. La Cobac n'a pas tenu compte de nos arguments et a maintenu sa décision que nous sommes tenus d'appliquer, sans pour autant fragiliser davantage la Banque. Il est clair que le gouvernement veut sauver la BGD et en faire un véritable outil de développement.



ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON INC

ANNONCE D'APPEL D'OFFRES N° GAB-FA-S-100360

POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ELECTRICITE ET D'INSTRUMENTATION

ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON INC (dénommé ci-après "APOGG") opère plusieurs concessions pétrolières au Gabon.

APOGG invite les entreprises intéressées, à déposer leur dossier en vue d'une pré-qualification pour la réalisation de travaux d'électricité et d'instrumentation.

Les sociétés pourront souscrire en se rassurant que leurs dossiers comprennent au minimum les pièces et justificatifs suivants :

A - Volet Administratif

1. Expérience dans la fourniture des produits/services demandés ;
2. Informations détaillées sur leur personnel et leurs équipements disponibles ;
3. Informations sur leur situation financière ; les 3 derniers bilans comptables ;
4. Fiche Circuit ;
5. Attestation d'assurance ;
6. Certificat d'imposition en cours de validité ;
7. Attestation pour soumission (CNSS) ;
8. Statuts de l'entreprise ;
9. Nom et fonction de la personne de contact pour cet appel d'offre ;
10. Toute autre information utile.

B - Volet Hygiène, Sécurité et Environnement

1. Qualifications et certificats de votre entreprise pour l'activité concernée
2. CV / certificats du personnel clé
3. Statistiques HSSE des trois (3) dernières années
4. Système de management HSSE documenté ou à défaut un plan HSSE générique
5. Toute autre documentation que vous jugerez utile, permettant de prouver la mise en application de votre système de gestion HSSE.

Les documents doivent être génériques, en lien avec l'activité concernée. Le dossier fourni devra être cohérent avec pagination et table des matières.

Il est à noter que tous les coûts engagés dans la phase de pré-qualification sont à la charge exclusive des sociétés participant à cet exercice. Seules les entreprises pré-qualifiées recevront l'appel d'offres relatif aux prestations sus indiquées.

Cette annonce ne constitue pas un engagement de la part APOGG d'octroyer un quelconque marché à un contractant et/ou à des contractants, sous-contractants ou agents associés. En conséquence, aucune réclamation et/ou demande de compensation à APOGG ne pourra être faite auprès de APOGG et/ou à l'un de ses partenaires, de la part des sociétés pré-qualifiées.

APOGG se réserve le droit, à son entière discrétion, de rejeter tout dossier non conforme sans en fournir d'explication.

DATE LIMITE

Seules les entreprises fournisseurs ayant fournies leurs documents de pré-qualification avant le 16 Août 2017 à 12h00, date de fin de l'annonce, seront inclus dans le processus de pré-qualification.

Tous les documents de pré-qualification doivent être placés dans une enveloppe cachetée et scellée portant la mention suivante : « DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION GAB-FA-S-100360 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ELECTRICITE ET D'INSTRUMENTATION », faisant référence à cette annonce, et adressée à :

Supply Chain Manager
ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON INC Limited
BP 452, Zone Industrielle OPFRAG, Port Gentil, Gabon